

PECHE AUX CAS PRATIQUES

Prénom NOM Organisme	Aurore BAISEZ – LOGRAMI
	Cédric HEURTEBISE – Vinci Autoroutes
	Yann ABDALLAH – Scimabio interface
	François Desmolles - Fédération de pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme

Propose une visite de terrain aux adhérents :

Objet	Présentation d'une étude de suivi de saumons sur l'Allier et du dispositif de franchissement du seuil de l'A89
Date	28 mai 2019
Contexte initial	<p>Suivi réalisé par le groupement VINCI Autoroutes/SCIMABIO Interface/Association LOGRAMI/Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme et défini en lien avec un Comité de Pilotage.</p> <p>Ce suivi fait suite aux aménagements de restauration du franchissement piscicole réalisés par VINCI Autoroutes sur des seuils situés sur les rivières Allier et Dore sous l'autoroute A89 (dpt. 63).</p> <p>Il s'appuie sur la capture et le marquage de saumons au niveau du pont barrage de Vichy et le suivi de leur progression par télémétrie radio via un réseau de stations de réception positionnées en amont/aval des aménagements. Par convention avec la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme, le suivi inclut l'aménagement réalisé par la DDT 63 sur un autre seuil de la rivière Allier (seuil des Madeleines). Le but étant d'évaluer les effets de ces réalisations sur la montaison des saumons et contribuer à accentuer les efforts de reconquête.</p> <p>En outre et de manière à maximiser les données issues de ces spécimens marqués, l'Association LOGRAMI porte un suivi complémentaire sur l'amont du bassin de l'Allier. Après obtention de l'arrêté préfectoral autorisant les captures ainsi que de l'arrêté ministériel d'expérimentation à des fins scientifiques, les antennes ont été installées, testées et les premiers saumons ont été capturés en avril 2019.</p>
Remarques	Prévoir une tenue de terrain adaptée aux conditions climatiques.



Seuil A89 après travaux de restauration de la continuité écologique (juin 2018)

PECHE AUX CAS PRATIQUES

Où et Quand ?

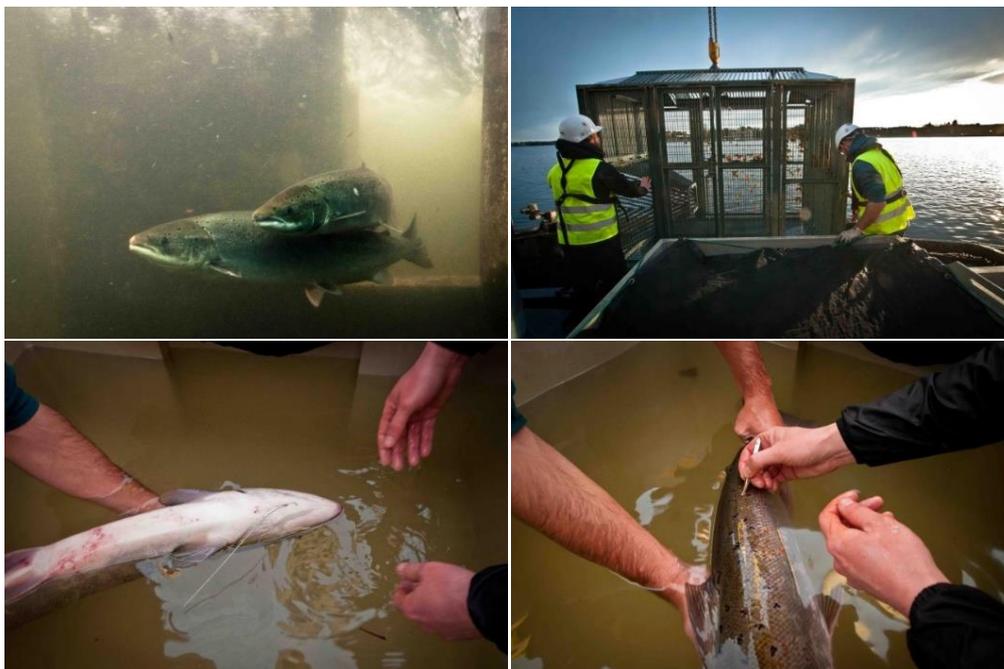
Lieu du rendez-vous	Parking de l'hôtel-restaurant du pont - 1, route du pont – 63350 JOZE (https://goo.gl/maps/D59nVYZXyA1fCntW7)
Lieu de la visite	Rivière Allier – seuils pont A89 et des Madeleines (communes de Joze, Martes d'Artière, Pont-du-Château)
Date	Mardi 28 mai 2019
Horaires (début – fin)	9h00 au lieu de rendez-vous, pour un retour à 12h00

Modalités pour permis de pêche

S'inscrire auprès de	Inscription obligatoire via le formulaire en ligne
Coordonnées	Martin BE – martin.be@arraa.org - 04 73 44 07 99
Remarques	Inscription obligatoire, gratuite pour les adhérents, payante pour les non-adhérents (100 euros) sous réserve des places disponibles.

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. [Retrouvez les pêches organisées sur notre site.](#)

Si vous souhaitez proposer une visite de terrain, une rencontre ou une réunion intéressante aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter : arraa@arraa.org



(de gauche à droite) saumons au sein de la passe à poissons de Vichy avant l'entrée du piège ; cage piège relevée ; spécimen équipé de l'émetteur intra-gastrique avec antenne visible sous un opercule ; prélèvement d'écaillés pour analyse
(©SCIMABIO/LOGRAMI/FDPPMA63/VINCI Autoroutes)